Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_051-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, GUILLOT Sandrine MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas,

Absents ayant donné procuration : PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

2026_51 – Accord pour l'acquisition d'une parcelle D-0205 aux Grées

Par mail du 16 janvier 2026, la propriétaire de la parcelle D-0205 située aux Grées propose de vendre ce terrain à la commune. Il s'agit d'un boisement de 8 640 m² située en bordure de Vilaine.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 04/05/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_051-DE



Par délibération du 6 novembre 2012, le conseil municipal avait fixé un cadre de négociation en vue de l'acquisition des parcelles composant le site des Grées ; les tarifs suivants avaient ainsi été arrêtés :

- *0.15 € le mètre carré pour un terrain non cultivable,*
- *0.25 € le mètre carré pour un terrain cultivable*
- *0.50 € le mètre carré pour un passage de voie verte*

Les propriétaires de la parcelle ont exprimé, par mail du 12 avril 2026, leur accord sur le prix de vente à 0.15 € par mètre carré, soit 1 296 € pour l'ensemble de la parcelle.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 4 décembre 2025,

Considérant l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée D-0205 d'une surface de 8 640 m² située en zone naturelle,

Sur rapport de Monsieur Rémi Pitré, adjoint à l'urbanisme,
Le Conseil Municipal :
- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée cadastrée D-0205 d'une surface de 8 640 m² pour un montant de 1 296 € auquel s'ajoutent les frais d'actes et les émoluments du notaire

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout acte afférent au dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_051-DE

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN